



Compte-rendu des échanges Réunion publique à Dourd'Hal

Date : 9 septembre 2026

Objet : Point d'information sur les projets et problématiques concernant Dourd'Hal

Lieu : Foyer S. Becker

Intervenants de la Ville :

Elu(e)s municipaux :

M. Hervé SIMON, Maire ;
Mme Marjorie GITTON, 2ème Adjointe au maire ;
M. Raphaël WITTMER, 8ème Adjointe au maire ;
M. Pierre EREL, Adjoint au maire ;

Agent(e)s de la Ville :

M. Jean-Luc WEBER, Directeur de Cabinet ;
Mme Hélène WUNDRACK, Cheffe de la Police Municipale ;
M. Boris SUSOL, Directeur des services techniques ;
Mme Emilie LAUER, Directrice du pôle urbanisme ;
Mme Agnès BROSSARD, Référence démocratie participative ;
M. Yannick MALINI, Assistant du Cabinet

Préambule

La réunion a permis de présenter l'état d'avancement de plusieurs dossiers de la Ville concernant Dourd'Hal et de recueillir les observations et demandes des habitants.

1. Installation de l'antenne relais Free

Free est le seul opérateur acceptant d'implanter une antenne relais à Dourd'Hal. Plusieurs lieux d'implantation ont été étudiés, mais n'ont pu aboutir, soit du fait de l'opérateur, soit en raison du refus des habitants.

Le dernier site identifié par la Ville se situe au fond de la rue des Cerises. Malgré plusieurs prises de contact de la Ville et de l'opérateur, le propriétaire n'a pas donné suite.



Les habitants disposant d'un terrain à proximité du dernier site et susceptible d'accueillir l'antenne sont invités à se faire connaître.

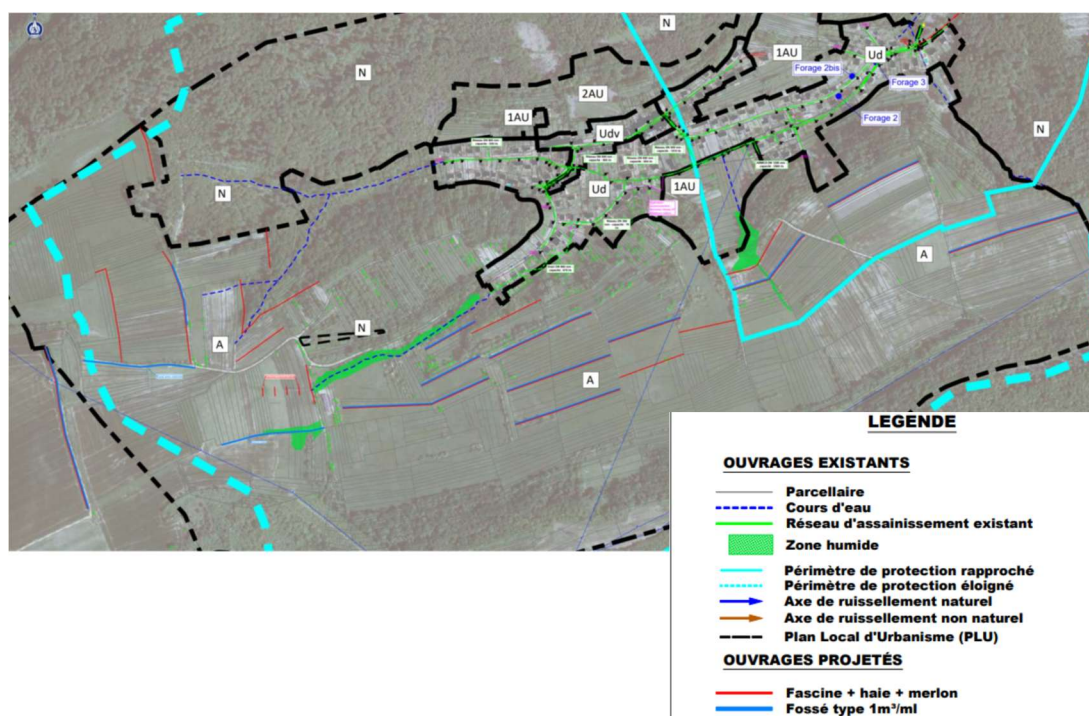
Un habitant a indiqué disposer d'un terrain. La Ville va étudier cette proposition avec l'opérateur.

2. Ruissellement et assainissement

Le projet de lutte contre le ruissellement a été présenté en **novembre 2025**, à l'occasion d'une réunion publique à Dourd'Hal. Les études ont été réalisées par la **CASAS**.

La Ville précise que le coût des travaux sera porté par la commune. Le projet global est estimé à environ **5 millions d'euros**, dont près d'**1 million d'euros consacré à des solutions d'hydraulique douce**, telles que des fossés, des noues et des ouvrages permettant de ralentir et de retenir les eaux.

Le projet prévoit notamment la création de **bassins de rétention et de noues représentant environ 51 000 m³**. Les ouvrages ont été dimensionnés pour une **pluie vingtennale**. Il a été précisé qu'un dimensionnement pour des épisodes pluvieux beaucoup plus importants conduirait à des volumes et à des aménagements qui ne seraient pas réalistes. L'objectif est donc de rechercher un dispositif permettant d'améliorer la situation dans des conditions réalistes, tout en conservant l'efficacité attendue du projet.



La localisation de certains bassins est actuellement réexaminée. Plusieurs parcelles concernées sont exploitées ou font l'objet d'échanges de cultures, ce qui rend leur utilisation plus difficile. Une possibilité consiste à **déplacer certains bassins vers des secteurs situés plus en aval et actuellement non exploités**, afin de faciliter leur réalisation tout en conservant leur fonction hydraulique. Cette solution devra toutefois être vérifiée sur le plan technique, notamment en ce qui concerne le dimensionnement des ouvrages et les éventuels aménagements nécessaires.

La réalisation du projet est également conditionnée à la maîtrise foncière de plusieurs parcelles. Des acquisitions ou des conventions/servitudes de passage sont nécessaires pour permettre la réalisation des ouvrages ainsi que leur accès et leur entretien. Plusieurs propriétaires ont donné leur accord, tandis que d'autres ont refusé ou n'ont pas répondu malgré plusieurs relances. **L'absence d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés constitue actuellement un frein à la réalisation du projet dans sa configuration actuelle.**

Une procédure de déclaration d'utilité publique pourrait constituer une solution de dernier ressort, mais sa mise en œuvre serait longue et repousserait d'autant la réalisation des travaux.

La question de l'**accès aux futurs bassins pour leur entretien** a également été soulevée. Un habitant a signalé l'existence de chemins d'exploitation forestière qui pourraient éventuellement permettre un accès aux ouvrages. Ces chemins avaient déjà fait l'objet d'un chiffrage par le passé. Leur utilisation avec des engins nécessiterait toutefois une étude spécifique. Cette piste peut donc être examinée, sans constituer à ce stade une solution arrêtée.

Concernant l'**assainissement**, les travaux initialement annoncés par la CASAS pour 2026 devraient finalement commencer **début 2027**.

Les échanges ont également porté sur les conséquences des problématiques d'assainissement et de ruissellement sur les possibilités de construction.

Il a été précisé que **les secteurs actuellement urbanisés de Dourd'Hal sont, à ce stade, maintenus en zone constructible dans le projet de PLU**. Il ne s'agit donc pas d'un classement en zone non constructible. Toutefois, la CASAS, consultée en tant que gestionnaire compétent en matière d'assainissement, émet actuellement des avis défavorables aux projets de raccordement. Ces avis sont notamment liés aux capacités du réseau existant et à la nécessité de limiter l'imperméabilisation supplémentaire des sols, susceptible d'aggraver les problèmes de surcharge et de ruissellement.

La situation pourrait évoluer avec la réalisation des travaux d'assainissement et des aménagements prévus pour lutter contre le ruissellement.

Il a également été précisé qu'à ce stade, **aucun classement spécifique de Dourd'Hal en zone inondable ni aucune procédure de plan de prévention du risque d'inondation n'est prévue**.

Concernant le projet de PLU, le bureau d'études a, à ce stade, identifié la partie déjà urbanisée du village comme secteur urbanisé et constructible. Les terrains situés en périphérie pourraient quant à eux être classés en zone naturelle ou agricole. Les possibilités d'extension restent à déterminer en fonction du potentiel encore disponible à l'échelle de la commune.

Cette réflexion doit notamment tenir compte de la réglementation relative à la **limitation de l'artificialisation des sols**, qui privilégie la construction au sein des espaces déjà urbanisés plutôt que l'extension de l'urbanisation.

La parcelle située entre le **chemin Saint-Sébastien et la rue de la Vallée**, évoquée lors des échanges et actuellement identifiée comme constructible, devra être réexaminée dans la poursuite de l'élaboration du PLU. Son absence d'accès à ce jour constitue également une difficulté pour sa constructibilité effective.

3. Aire de jeux

Les habitants ont fait part de leurs interrogations concernant l'utilisation de copeaux de bois sur la nouvelle aire de jeux à côté du foyer, notamment au regard des questions d'hygiène et de sécurité. Il a été précisé que le choix du matériau répond à des exigences liées à l'amortissement des chutes et aux normes applicables aux aires de jeux.

La Ville a également expliqué sa politique de **rotation des équipements** entre les différents quartiers : les jeux sont entretenus et rénovés par les services municipaux avant d'être réinstallés sur d'autres sites.

Pour les prochaines rotations, la Ville a indiqué qu'elle veillera à mieux anticiper les opérations afin d'éviter une période trop longue sans équipement.

Les habitants ont par ailleurs demandé que la tranche d'âge des enfants pouvant utiliser les équipements soit prise en compte dans les choix futurs.

La Ville a indiqué que l'évolution des différentes aires de jeux sera étudiée en fonction de leur fréquentation, des besoins des enfants, des équipements disponibles et des possibilités budgétaires.

Le nouvel équipement de l'aire de jeu provient de l'IEM. La Ville informe que l'établissement n'a, à ce jour, pas demandé le remplacement de cet équipement par un nouveau jeu.

4. Parcelle communale n° 234

La parcelle communale n° 234, initialement destinée à être cédée, a fait l'objet d'une nouvelle réflexion à la suite des échanges avec les habitants.

La Ville envisage désormais de **conserver cette parcelle dans le domaine communal** afin d'étudier un projet permettant notamment de répondre aux besoins des habitants. La création d'un espace de convivialité avec du mobilier urbain est envisagée sous réserve d'une étude technique et financière ainsi que de la nécessité de préserver la tranquillité du secteur.

5. Chapelle de Dourd'Hal

Des travaux d'étanchéité de la toiture sont prévus par la Ville **au mois d'octobre 2026**, notamment la reprise du faîtage et des rives en zinc.

Des travaux de restauration intérieure de la chapelle ont été réalisés par l'ASLD et des bénévoles. La Ville les en remercie.

L'ASLD invite les habitants à visiter la chapelle lors de la Journée du patrimoine le dimanche 20 septembre 2026.

6. Relance des comités de quartier

La Ville a présenté l'avancement du travail engagé pour la relance des comités de quartier.

Une nouvelle **Charte des comités de quartier** ainsi qu'un **règlement intérieur** ont été élaborés avec la participation d'habitants, d'agents et d'élus.

Ces documents doivent être soumis au **Conseil municipal du 24 septembre 2026**.

Sous réserve de leur adoption, les inscriptions aux comités de quartier seront ensuite ouvertes.

La Ville a également présenté la démarche engagée pour élaborer une **Charte de la participation citoyenne**, en invitant les habitants à participer à la concertation en cours.

7. Vitesse et sécurité des déplacements

La vitesse excessive dans Dourd'Hal constitue une préoccupation importante pour les habitants.

La Police municipale indique recevoir des signalements d'habitants, mais dispose de peu de données récentes et chiffrées permettant de mesurer les vitesses pratiquées aujourd'hui. Le radar pédagogique présent en 2024-2025 n'est plus disponible.

Les échanges ont fait apparaître que le problème semble principalement lié au comportement de certains conducteurs sur des créneaux horaires identifiés. Les habitants sont donc invités à transmettre les jours et horaires auxquels les excès de vitesse sont le plus fréquemment constatés, afin de permettre de mieux cibler les contrôles. La Police municipale précise toutefois qu'elle ne peut être

présente en permanence sur les créneaux signalés, compte tenu de ses effectifs et des sollicitations sur l'ensemble de la commune.

Des contrôles de vitesse seront déployés dans le secteur. **La Police nationale sera également sollicitée par la Ville pour des contrôles complémentaires.**

La question de la vitesse a conduit à évoquer plus largement les conditions de circulation et la sécurité des déplacements dans le village.

Concernant l'aménagement de la voirie, plusieurs pistes ont été évoquées, notamment la réduction de la largeur de certaines voies, la création de places de stationnement ainsi que la mise en place d'écluses ou de chicanes.

La Ville souhaite mener une réflexion globale et technique, avec les services concernés, afin d'évaluer les solutions permettant d'améliorer la sécurité, sans créer de nouvelles difficultés pour la circulation, la visibilité ou les différents usagers.

Des habitants ont également signalé des difficultés liées à certains aménagements existants, notamment au niveau des chicanes, qui peuvent compliquer le croisement des véhicules ou la circulation des cyclistes.

La sécurité des piétons, des enfants, des poussettes et des cyclistes a également été largement évoquée.

Les habitants ont notamment signalé :

- des trottoirs très étroits à certains endroits ;
- des trottoirs dégradés ou présentant des différences de niveau ;
- la présence de mauvaises herbes sur certains cheminements ;
- des véhicules stationnés sur les trottoirs ou sur la chaussée ;
- des aménagements parfois mal adaptés à la circulation des cyclistes ;
- un dispositif situé avant un virage, dont l'état a été signalé comme présentant un risque pour les cyclistes, notamment en raison de boulons qui dépassent ;
- un manque de visibilité pour les conducteurs dans certains virages, à certaines intersections et au niveau de l'écluse.

La sécurité aux abords de l'école constitue également un point d'attention. Les habitants ont évoqué les difficultés liées au stationnement et à la circulation aux heures d'entrée et de sortie de l'école, ainsi que les conditions d'accès aux arrêts de bus pour les enfants.

Un séparateur de voie devant l'école a été évoqué par un habitant.

La question de la visibilité et de la sécurisation des montées et descentes des enfants dans les bus a été soulevée.

Le stationnement a fait l'objet de plusieurs échanges. L'augmentation du nombre de véhicules par foyer contribue à accentuer les difficultés rencontrées dans le village. Des aménagements réalisés précédemment ont permis de créer quelques places, mais les habitants souhaitent que leur pertinence puisse être évaluée.

La possibilité d'utiliser certains terrains aujourd'hui peu ou pas occupés pour créer ou aménager de nouvelles possibilités de stationnement a également été évoquée.

Par ailleurs, une demande concerne le **déplacement du stop situé chemin Saint-Sébastien**, afin d'améliorer la visibilité à l'intersection. Il a été indiqué que cette demande avait déjà été signalée au responsable technique et qu'elle pourrait faire l'objet d'une intervention.

D'une manière générale, une **réflexion serait à mener sur la pertinence de mettre en place des priorités à droite alternatives aux panneaux « stop » et « céder le passage »** et particulièrement du Stop rue Principale / rue de la Vallée.

L'ensemble de ces observations **est pris en compte par la direction des services techniques**.

La Ville rappelle que la recherche de solutions en matière de vitesse doit être envisagée de manière globale, en tenant compte à la fois du comportement de certains conducteurs, de l'organisation du stationnement, de la largeur des voies, de la visibilité, de l'état des trottoirs et de la sécurité des différents usagers.

8. Démolition de la maison Weisse et destination future du terrain

La démolition de la maison aura lieu en octobre 2026, à la suite de la procédure nécessaire pour déterminer les conditions de démolition au regard de la mitoyenneté.

La destination future du terrain n'est pas encore arrêtée.

La création éventuelle de places de stationnement a été évoquée. Celle-ci nécessiterait toutefois une étude technique, compte tenu de la configuration du terrain et de la nécessité de préserver des surfaces perméables. Une habitante a proposé l'acquisition de terrains voisins pour faciliter un futur aménagement de parking.

La CASAS a donné son accord de principe pour l'installation d'un abribus, notamment pour les enfants utilisant le transport scolaire avec une attention particulière portée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les travaux nécessaires à la mise aux normes des arrêts de bus relèvent de la Ville.

9. Création d'un jardin des souvenirs au cimetière et entretien du cimetière

A la demande des habitants, la Ville réalisera un **jardin des souvenirs au cimetière de Dourd'Hal**. Un devis d'environ **10 000 €** a été établi. Sous réserve du vote du budget et du calendrier des services concernés, la réalisation pourrait intervenir **au printemps 2027**.

Par ailleurs, les habitants ont signalé :

- **des problèmes d'entretien du cimetière** : végétation, trous, dégradation et irrégularité des cheminements.
- l'inefficacité de l'éclairage naturel des toilettes du cimetière. Une solution pourrait être de faire un trou de lumière ou d'ajouter des briques de verre.

Ces deux dernières observations sont prises en compte.

10. Présence de sangliers

La Ville a indiqué avoir échangé avec le responsable de la chasse, qui a confirmé avoir connaissance de la situation. Une opération récente avait permis de prélever plusieurs animaux.

La difficulté tient notamment au fait que certains sangliers proviennent de secteurs forestiers privés ou de territoires relevant d'autres lots de chasse, sur lesquels les possibilités d'intervention sont limitées.

La question du nourrissage ou de l'agrainage a également été soulevée et devra être précisée avec les interlocuteurs compétents.

La Ville envisage par ailleurs de poursuivre les échanges avec les organismes et acteurs concernés afin de rechercher des solutions permettant de limiter la prolifération des sangliers.

11. Entretien des chemins

Les habitants ont signalé le manque d'entretien des chemins à Dourd'Hal, notamment sur plusieurs d'entre eux aménagés en 2009.

La possibilité d'améliorer leur entretien a été prise en compte par la municipalité.

12. Sortie du village : Itinéraire alternatif en cas de sinistre

La faisabilité d'un itinéraire alternatif permettant de sortir du village en cas de sinistre reste à étudier, le village étant en impasse.

Un itinéraire est évoqué entre la rue des Cerises et l'entrée du village, par l'impasse du Ruisseau. Sa mise en œuvre semble difficile car conditionnée par l'accord du propriétaire du terrain concerné (rétrocession du terrain), la nature et la praticabilité du terrain inondable sur l'impasse du Ruisseau.

13. Enfouissement des câbles aériens

Les habitants ont demandé que la question de l'**enfouissement des câbles aériens soit intégrée aux futurs travaux** d'assainissement de la CASAS qui doivent débuter en 2027. Il s'agit d'éviter, autant que possible, de rouvrir ultérieurement des chaussées déjà aménagées.

Les questions relatives aux réseaux électriques sont suivies avec Energis.

Une relance sera effectuée par la Ville afin d'étudier la coordination des différents travaux.

La question du vieillissement du réseau de gaz a également été évoquée.

14. Fontaine

La question de l'écoulement à l'arrêt de la fontaine située rue principale a été rappelée.

La Ville prévoit de relancer le sujet auprès des interlocuteurs concernés.

15. Nettoyage des avaloirs

Les habitants ont demandé que le nettoyage des avaloirs soit réalisé avant la période des pluies importantes.

Il a été rappelé que les avaloirs et le réseau immédiatement associé relèvent de la Ville, tandis que les autres parties du réseau d'assainissement relèvent de la CASAS.

Une intervention doit être recherchée avant l'automne afin de limiter les risques liés aux épisodes pluvieux.

16. Réserve d'eau et sécurité incendie

Un habitant évoque la création d'une réserve d'eau à Dourd'Hal, notamment pour répondre à des besoins liés à l'arrosage et à la prévention des incendies.

La réhabilitation de l'ancien château d'eau avait déjà été étudiée, sans aboutir.

Un habitant propose de réaliser le réservoir sur la parcelle communale 234.

17. Réservation de la cantine scolaire

Un habitant souligne que les familles dont les horaires professionnels sont variables rencontrent des difficultés pour réserver une place à la cantine scolaire, les inscriptions étant actuellement effectuées à l'année.

La Ville va étudier **la possibilité d'une organisation plus souple**, en lien avec le service scolaire et les services chargés de la restauration.

La future organisation liée à la nouvelle cantine scolaire centrale devrait permettre de revoir les modalités de réservation.

18. Organisation des services municipaux

En fin de réunion, la nouvelle **Directrice des services**, Mme Auboiron, récemment arrivée au sein de la collectivité, a été présentée aux habitants.

Elle a indiqué que l'un de ses objectifs prioritaires était notamment d'améliorer le traitement et le suivi des réponses apportées aux courriers adressés à la Ville.

Elle a également évoqué la volonté d'optimiser l'organisation des services et les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges permettant de financer les projets de la commune.

Conclusion

La réunion a permis aux habitants de Dourd'Hal participant de présenter directement leurs préoccupations et leurs propositions concernant le cadre de vie, les déplacements, les équipements, les réseaux et les projets du village.

Plusieurs demandes pourront faire l'objet d'un traitement à court terme, tandis que d'autres nécessitent des études techniques, financières ou des échanges avec des partenaires extérieurs.

Les habitants ont été invités à continuer à faire remonter leurs demandes et observations auprès de la Ville, afin qu'elles puissent être transmises aux services concernés pour instruction.